

Le Proviseur Adjoint

Emmanuel TETU



Il seconde le chef d'établissement dans la direction du lycée sur les missions qui lui sont confiées.

Il est chargé :

- de la conception et de la mise en œuvre des emplois du temps (professeurs, classes, salles)
- de l'accueil et du suivi des enseignants et des élèves.
- de l'organisation des conseils de classe, des rencontres parents-professeurs, et des examens
- du suivi des cadets de la sécurité civile, de la politique éducative liée au développement durable.

Il a un rôle fondamental dans la vie éducative du lycée en lien avec les équipes enseignantes et éducatives.